



## Audiovisuel

# Fadila Laanan attribue 0,8 million de subsides à trois télévisions locales

Sur proposition de Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, le gouvernement de la Communauté française a approuvé ce jeudi l'arrêté octroyant leurs subventions de fonctionnement pour 2007 à trois télévisions locales. Ceci pour un montant global de 808.996,55 euros, répartis comme suit :

- **TV Lux** : 286.207,63 euros
- **Ma Télé** : 287.808,63 euros
- **Canal Zoom** : 234.980,29 euros

Le vendredi 13 juillet, le gouvernement avait déjà approuvé l'arrêté de Fadila Laanan octroyant leurs subventions de fonctionnement pour 2007 à cinq télévisions locales. Ceci pour un montant global de 1.986.731,27 euros, répartis comme suit :

- Télésambre : 470.804,17 euros
- No Télé : 448.940,93 euros
- Canal C : 363.013,14 euros
- Télé MB : 358.199,41 euros
- Antenne Centre : 345.773,62 euros

### **Critères d'attribution objectifs**

Les montants ainsi libérés ont été définis en application de l'Arrêté du gouvernement du 15 septembre 2006 qui a fixé de nouveaux critères et de nouvelles modalités d'octroi des subventions de fonctionnement aux télévisions locales. L'an dernier, la ministre Fadila Laanan avait en effet réformé le dispositif initial, qui datait de 1987, afin de l'objectiver et de tenir compte de l'évolution du secteur depuis 30 ans.

Pour financer leurs missions de service public, les télévisions locales reçoivent désormais, d'une part, une subvention forfaitaire de base identique pour chacune d'elles ; et, d'autre part, un montant variable lié à deux critères : le volume d'emploi et le volume de production propre répondant à la mission de service public.

### **Budgets supplémentaires**

En parallèle, l'an dernier déjà, Fadila Laanan avait augmenté le budget de financement des télévisions locales. Entre 2005 et 2006, il était ainsi passé de 3,293 à 4,151 millions d'euros, soit **une hausse de 26%**.

### **Contact:**

**Pascal Sac** - Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse de la Communauté française - Place Surlet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Gsm: +32/(0)477/252.285 - E-mail : [pascal.sac@cfwb.be](mailto:pascal.sac@cfwb.be) - Internet : [www.laanan.cfwb.be](http://www.laanan.cfwb.be)